

Avant-propos

1

En 1999 était publiée la première version du profil environnemental de la région Centre.

En 2009 la Loi Grenelle I a fixé les ambitions de la France en matière d'environnement, au travers d'objectifs à atteindre d'ici 10 à 25 ans.

Entre ces dix années, l'État a contribué à la montée en puissance des préoccupations environnementales, de leur diversité, dans un contexte où nos concitoyens portent un regard de plus en plus critique sur la véracité des données ou sur les effets des nouvelles technologies.

Il était donc essentiel de mettre à jour les données disponibles et proposer de véritables séries statistiques sur les thèmes identifiés il y a quelques années. La première mise à jour datait de 2006, sur la base d'informations de 2004.

Le travail fait, sans engager une refonte totale, est enrichi de nos questions d'aujourd'hui : mesure de l'étalement urbain et de la consommation d'espace agricole, lien entre santé-environnement, évaluation des perturbations sur la biodiversité, entre appauvrissement et invasions.

En pleine réorganisation de l'État, les services ont uni leurs efforts autour de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour construire cette version actualisée.

Je me réjouis d'autant plus de cette production qu'elle arrive à temps pour éclairer la révision à mi-parcours du contrat de projets État - Région et des programmes opérationnels européens 2007-2013, et appuyer nos réflexions sur les conditions d'un développement durable de la région Centre.

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret



Gérard MOISSELIN



Table des matières

Avant-propos.....	1
Table des matières	3
Introduction	5
Indicateurs	9
Dimension biodiversité et milieux naturels.....	11
Les espèces, la diversité biologique, les milieux et habitats naturels	13
Dimension pollution et qualité des milieux.....	21
L'air.....	23
L'eau.....	29
Les sols.....	39
Les déchets.....	45
Dimension ressources naturelles	53
L'eau.....	55
L'utilisation de l'espace.....	63
L'énergie.....	71
Les matières premières.....	75
Dimension risques.....	79
Les risques naturels.....	81
Les risques industriels.....	87
Dimension cadre de vie	93
Les paysages	95
Les bâtiments	99
Le bruit des transports	105
Le milieu urbain	109
Dimension patrimoine.....	117
Les sites classés ou inscrits	119
Le patrimoine architectural.....	123
Liste des cartes	127
Sigles	129

Introduction

1. Éléments de cadrage méthodologique

Le profil environnemental régional (PER) vise, à partir d'une analyse et du bilan de l'environnement en région et en fonction d'objectifs de référence (enjeux européens ou nationaux, notamment), à identifier les principaux enjeux susceptibles d'orienter la stratégie à mettre en œuvre dans les domaines de l'environnement à l'échelle régionale.

Il facilite l'évaluation environnementale des documents de planification régionale (CPER, PO Feder, ...).

Le présent PER est un document synthétique qui s'appuie sur les données existantes. Il n'a pas vocation à mettre à jour de façon exhaustive le PER¹ de la région Centre réalisé

en 1999, mais d'actualiser le diagnostic et les enjeux sur un certain nombre de dimensions environnementales identifiées dans les objectifs de territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Chacune de ces dimensions environnementales est déclinée en thèmes qui font l'objet d'une fiche.

Chaque fiche du présent PER s'appuie, pour le thème considéré, sur un diagnostic des caractéristiques majeures en région Centre (forces, faiblesses, évolution, etc.) et identifie les enjeux et les orientations stratégiques qu'il est nécessaire de mettre en œuvre. Des indicateurs permettant d'évaluer l'état de la thématique environnementale ou la mise en œuvre des orientations stratégiques complètent ces fiches.

Dimension environnementale	Thèmes	Services ressources	N° de fiche
Biodiversité et milieux naturels	Espèces et diversité biologique	DREAL (DIREN en 2009)	1
	Milieux naturels, espaces, habitats		
Pollution et qualité des milieux	Air - climat	DREAL (DRIRE en 2009) + Lig'Air	2-A
	Eaux	DREAL (DIREN en 2009) + ARS (DRASS en 2009)	2-B
	Sols	DREAL (DRIRE en 2009)+ DRAAF (DRAF en 2009)	2-C
	Déchets	ADEME + DREAL (DRIRE et DRE en 2009) + ARS (DRASS en 2009)	2-D
Ressources naturelles	Eaux	DREAL (DIREN et DRIRE en 2009) + DRAAF (DRAF en 2009)	3-A
	Utilisation de l'espace	DREAL (DRE en 2009) + DRAAF (DRAF en 2009)	3-B
	Energie	DREAL (DRIRE en 2009) + ADEME	3-C
	Matières premières	DREAL (DRIRE en 2009)	3-D
Risques	Risques naturels	DREAL (DIREN en 2009)	4-A
	Risques industriels	DREAL (DRIRE en 2009)	4-B
Cadre de vie	Paysages	DREAL (DIREN en 2009)	5-A
	Bâtiments	DREAL (DRE en 2009)+ ADEME	5-B
	Nuisances (bruit...)	DREAL (DRE en 2009)	5-C
	Milieu urbain	DREAL (DRE en 2009)	5-D
Patrimoine	Sites naturels	DREAL (DIREN en 2009)	6-A
	Patrimoine architectural, culturel et historique	DRAC + SDAP	6-B

1. Le PER 1999, ses actualisations 2006 et 2010, ainsi que le cahier régional de l'environnement édité en 2004 (par l'IFEN et la DIREN) sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/> à compter du 3^e trimestre 2010 (entre-temps sur le site <http://www.centre.ecologie.gouv.fr/> Rubrique accès aux informations/documents de référence).

Enjeux stratégiques thématiques

Le patrimoine naturel, culturel et paysager

La région Centre possède un patrimoine naturel, culturel et paysager riche, concentré sur des sites emblématiques (la Loire et ses affluents, Sologne, Brenne, Touraine, etc.). En complément, une mosaïque de milieux naturels plus dispersés contribue à l'équilibre général du patrimoine sur tout le territoire régional.

La connaissance de ce patrimoine est globalement bonne, mais elle reste à affiner sur certains secteurs ou pour certains groupes animaux ou végétaux. Il est ainsi nécessaire de poursuivre des inventaires réguliers sur l'ensemble du territoire régional afin de garder un niveau de connaissance actualisé et approfondi.

Il existe de nombreux facteurs de banalisation des milieux qui interviennent à grande échelle (modifications des systèmes culturels et des modes de production agricoles, marginalisation des espaces les moins productifs, projets d'équipements et d'infrastructures, étalement urbain, ruptures dans les corridors écologiques, etc.) Cette dégradation se répercute sur de nombreuses espèces qui tendent à décliner. La prise en compte de l'environnement en amont de ces différents projets, la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale et la sensibilisation ou la formation des acteurs du territoire demeurent des priorités régionales.

De plus, il existe quelques espèces invasives dont la prolifération affecte spécialement les zones humides, les milieux aquatiques et la ressource en eau. Les effets économiques de ces introductions, sous estimés, sont importants. La gestion de ces populations et la limitation de leur prolifération doit être conduite.

Si chacun des espaces naturels majeurs doit pouvoir être connu, protégé et géré, au travers des diverses politiques de protection de la nature, il existe quelques territoires régionaux sur lesquels il est nécessaire de porter une attention et des moyens particuliers, compte tenu d'un ou plusieurs enjeux en présence :

- Les territoires de fort développement économique ou humain, où la biodiversité et les facteurs identitaires des paysages sont menacés par les activités ou l'urbanisation ; ce sont notamment l'axe de la Loire et ses principaux affluents, les franges franciliennes ; il est nécessaire de mieux connaître et préserver la biodiversité de ces territoires afin de la prendre compte dès l'amont des projets et maîtriser l'étalement urbain.
- Les grands territoires emblématiques de la région Centre que sont les zones humides de la Sologne et de la Brenne ; au patrimoine encore mal connu. Les modes de gestion doivent être adaptés à ce contexte particulier.
- Les Parcs naturels régionaux dont les territoires reconnus au niveau national pour la qualité de leur patrimoine et du projet de développement durable exprimé au travers de leur charte ; les actions structurées prévues dans ce cadre doivent être soutenues.

En matière de paysages, il est nécessaire de terminer la couverture régionale des atlas départementaux et d'en articuler l'analyse dans un atlas régional, afin de parfaire la connaissance et la caractérisation des entités paysagères de la région Centre. Ces atlas doivent pouvoir être complétés par des chartes ou plans de paysages identifiant aux bonnes échelles territoriales les actions à conduire pour les préserver ou les mettre en valeur. Il est également nécessaire d'accompagner la définition des futures zones de développement de l'éolien (ZDE) .

Des actions plus ponctuelles peuvent être conduites sur des sites paysagers remarquables (bec d'Allier, marais de Bourges, vallée de l'Essonne, etc.) ou dans l'objectif d'aménager certains sites (résorption de points noirs paysagers, aménagement de points de vue, etc.)

Un plan de gestion pour le Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, fournira un référentiel commun pour une gestion partagée.

Les pollutions

Les sources de pollutions des milieux sont très diverses et variées. Qu'elles soient ponctuelles, disséminées ou diffuses, sur l'ensemble du territoire, la connaissance de ces pollutions et le suivi de la qualité des milieux sont bien organisés à l'échelle régionale, sur chacun des compartiments concernés (air, eau, sols, etc.). Ce suivi, effectué par de nombreux acteurs publics, doit perdurer afin d'assurer une veille et d'orienter les actions et politiques nécessaires au maintien ou à la reconquête de milieux naturels. Il permet d'asseoir le contrôle par les services de l'État.

Les priorités d'actions doivent viser un arrêt de la dégradation de la qualité des milieux et leur restauration. Ainsi, l'émission de certaines substances polluantes fait l'objet d'une action réglementaire soutenue (précurseurs de l'ozone dans l'air, composés organiques volatils, substances dangereuses dans les eaux, etc.). Les émissions diffuses, les plus difficiles à réduire, prennent une place croissante. En parallèle, il est nécessaire de protéger les ressources de toutes pollutions. Un objectif particulier est de préserver l'accès à une eau potable de qualité. Sont notamment concernés les bassins d'alimentation des zones de captage d'eau potable, les eaux superficielles et les nappes d'eau souterraines.

De même, la qualité des eaux des nappes souterraines, des cours d'eau et des plans d'eau doit être améliorée, et les prélèvements dans les nappes et cours d'eau gérés très finement, afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne, récemment adoptés.

Dans le cas particulier des sols pollués, les sites concernés ont fait l'objet d'inventaires spécifiques et sont aujourd'hui connus. Les enjeux régionaux sont alors de prévenir les éventuelles pollutions sur les sites à risques, et de pouvoir traiter et dépolluer les sites en fonction d'un nouvel usage qui leur serait affecté.

Les déchets

L'enjeu environnemental de la prévention et de la gestion des déchets porte en premier lieu sur la réduction à la source des quantités et de leur nocivité. Ceci suppose une connaissance approfondie de leurs natures et de leurs productions.

Une révision régulière des plans « déchets » s'impose : remise à jour de l'organisation et du contrôle des filières et circuits de collecte des différents types de déchets (inertes, ménagers, industriels spéciaux, BTP, recyclables ou valorisables, etc.) Si certaines de ces filières sont bien organisées, d'autres doivent être développées, notamment pour certains déchets particuliers (véhicules, équipements électriques, etc.) ou dans une optique de valorisation et/ou de recyclage.

Des actions de sensibilisation à la réduction des déchets de toutes natures doivent être entreprises.

Le recyclage et la valorisation de certains types de déchets constituent l'autre grand enjeu régional. Il s'agit notamment des fractions fermentescibles des ordures ménagères, de la valorisation énergétique de l'incinération, ou du recyclage des déchets inertes (en substitution partielle de granulats et de roches, préservant ainsi en partie cette ressource).

L'occupation de l'espace

En matière d'occupation des espaces, la perte de surface agricole est préoccupante. Parmi les régions françaises, la région Centre est classée 5^e en terme de taux de perte de surface agricole. Elle est la première région pour la perte d'usage agricole des sols alors que les densités de population et la croissance démographique sont faibles.

Amplifié par un relief très favorable, l'étalement urbain continue à progresser avec une densité trop faible et les distances domicile-travail s'allongent. Le développement de l'urbanisation affecte particulièrement la périphérie des agglomérations et les vallées. Il s'accroît dans les franges franciliennes et l'axe ligérien.

Une gestion économe des territoires sensibles est indispensable pour limiter l'érosion de la biodiversité, les altérations de l'économie régionale et les conséquences sociales que le développement non raisonné de l'occupation de l'espace induisent.

Les risques naturels ou technologiques

La quasi totalité des communes de la région Centre est concernée par un ou plusieurs risques naturels ou technologiques. Si ces risques sont globalement bien identifiés, les moyens de prévention, de diminution du risque, ou d'alerte en cas de crise, méritent d'être améliorés. Ainsi, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des constructions, des habitants et des activités dans les zones inondables ou autour des sites à risques technologiques, et d'améliorer les systèmes de prévention. Le renforcement de la prévision du risque d'inondation participe à cet objectif.

La concertation et l'information du grand public, des professionnels et des collectivités sur les risques sont également primordiales pour inculquer une « culture du risque », permettant une meilleure connaissance et une meilleure acceptation sociale de ces phénomènes.

Le risque « incendies » en forêt devient de plus en plus présent sur certains territoires. Il devra être analysé et pris en compte dans les années qui viennent.

L'énergie

La maîtrise des consommations énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables est une priorité nationale, notamment pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui doit être retranscrite dans les enjeux de la région Centre. Cette priorité doit se traduire au travers de plusieurs axes de travail :

- La qualité et la performance énergétique des bâtiments doivent être améliorées, via notamment une sensibilisation du grand public et des professionnels et un appui aux maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets expérimentaux ou innovants.
- Les économies et l'utilisation rationnelle de l'énergie doivent de même être largement promues et soutenues. La dépendance de la mobilité aux carburants d'origine fossile doit susciter un renouveau de réflexion.
- La production et l'utilisation des énergies renouvelables doivent également être valorisées. Si l'énergie éolienne se développe, la région Centre est également propice au développement de l'énergie solaire et dispose d'atouts en matière de bio-énergies qu'il convient de soutenir. Ceci concerne l'organisation des filières de production et d'approvisionnement, le développement de leur utilisation notamment en structures collectives ou industrielles, le soutien à l'expérimentation et la diffusion de technologies innovantes ou d'éco-produits.

3. Les enjeux stratégiques transversaux

L'ensemble des enjeux stratégiques thématiques participe à l'adaptation à la région Centre (la territorialisation) de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Les ambitions portées par les conclusions du Grenelle de l'environnement et la prise de conscience de ses grands enjeux doivent être relayées pour renforcer l'attractivité de la région Centre et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et de ses activités.

Ce renforcement passe par :

- la poursuite des actions de sensibilisation, d'information et de communication ;
- le renforcement de la prise en compte des liens entre la santé humaine et l'environnement ;

- le développement de l'association du public à la préparation des décisions publiques par des modalités de gouvernance élargie.

En effet, la sensibilisation, l'information, la formation et le conseil constituent une priorité transversale primordiale pour que les enjeux environnementaux soient mieux compris et pris en compte dans les décisions individuelles ou collectives. Elle concerne tous les publics : grand public, scolaires, élus, entreprises et acteurs économiques, associations, agents des collectivités, etc. et toutes les dimensions de l'environnement. La mise à disposition des données, des études, des décisions et la facilitation de l'accès à ces patrimoines documentaires sont à développer.

Un grand nombre des enjeux environnementaux précédents peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine (pollutions des eaux, des sols ou de l'air, toxicité de certaines

substances dans les bâtiments, allergies, etc...). Seuls une prise en considération renforcée de l'environnement et un développement de sa préservation sont susceptibles d'amoindrir ces effets.

L'association accrue des habitants à la préparation des décisions publiques passe par une exigence qualitative des projets et des programmes d'actions, une nette amélioration de leur évaluation environnementale et la mise en place de démarches participatives de définition, de concertation et de décisions.

Centrale par définition, la région dispose d'atouts spécifiques tels que des ressources naturelles, des espaces, des paysages et un patrimoine attractifs, qu'il nous appartient de préserver pour renforcer sa place dans le territoire national.

Indicateurs

		Valeur régionale*		Valeur nationale* (France métropolitaine)		Unités
		1999	2009*	1999	2009*	
Territoire	Superficie		39 151		543 964	km²
	Population totale (RP 1999 et 2007)	2 440 329	2 526 919	58 518 395	61 794 479	Nbre
	Part de la population vivant en commune urbaine	65,9	64,7	75,5	74,6	%
	Part du territoire couverte par des communes urbaines	15,6	15,6	18,4	18,4	%
	Densité urbaine	264	268	442	461	hab. urbain/km² des com. urbaines
	Pression urbaine	41	42	81	85	habitant urbain/km²
	Part de la surface en forêt	23,6	23,7	28,0	28,4	%
	Part de la surface agricole utile	61,6	60,9	54,5	49,9	%
	Part des autres utilisations dont l'artificialisation	14,8	15,4	17,5	21,7	%
	Taux de communes disposant d'un document de planification (POS-PLU)	nd	44,9	nd	46,0	%
Milieux naturels faune flore	Superficie totale des sites Natura 2000	nd	702 205	nd	6 820 000	Ha
	Part du territoire couvert par le réseau Natura 2000	nd	17	nd	12	%
	Superficie d'espaces réglementaires protégés (1)	4 294	5 694	322 299	377 799	ha
Eau	Part des masses d'eau cours d'eau en très bon état écologique (2)	nd	1	nd	7	%
	Part des masses d'eau cours d'eau en bon état écologique	nd	16	nd	38	%
	Part des masses d'eau cours d'eau en état écologique moyen, médiocre ou mauvais	nd	83	nd	53	%
	Part du territoire classé en zones vulnérable aux nitrates (1997 et 2007)	43	55	37	45	%
	Part du territoire concerné par un SAGE prescrit (2004 ; 2009)	(33)	62	(28)	42	%
	Taux d'atteinte de la conformité des STEP à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines	75	90	nd	93	%
	Part du territoire classé en ZRE eaux souterraines	nd	85	nd	6	%
	Part du territoire classé en ZRE eaux superficielles	nd	24	nd	1,7	%
Taux de captages protégés/captages protégeables (2004 ; 2009)	36	69	37	57	%	
Air	Potentiel de réchauffement global	27	nd	649	nd	en Mt eq_CO²
	Concentration moyenne annuelle par capteur pour Ozone	50,5	53,2	nd	1079	µg/m3
	Concentration moyenne annuelle par capteur pour les PM10	19	16,2	nd	24	µg/m3
	Concentration moyenne annuelle par capteur pour les PM 2.5	nd	11,5	nd	207	µg/m3
	Concentration moyenne annuelle par capteur pour le benzène	nd	1,6	nd	4,3	µg/m3
Déchets	Quantités de déchets ménagers et assimilés (1999 et 2008)	2,0	2,0	42	46,5	Mtonnes
	Quantités de déchets dangereux et industriels spéciaux (gerep 1995, 2008, 2007)	0,1	0,1	nd	5,4	Mtonnes
	Quantités de déchets issus du BTP (estimations région 2006,2009 ; France 1999, 2004)	4,4	4,9	136	343	Mtonnes
	Taux de mise en décharge des DMA (1998 et 2006)	69,7	44,0	57	47,6	%
	Taux de valorisation DMA avec récupération d'énergie	7,6	25,0	23	26,3	%
	Taux de valorisation biologique des DMA	12,3	17,8	7	10,9	%
Energie	Production nette d'électricité primaire	19 150	20 070	122 219	114 881	Ktep
	Dont solaire photovoltaïque	0	0	0	0	ktep
	Dont éolien	0	60	10,578	347	ktep
	Consommation totale d'énergie	6 218	6 208	155 678	159 638	Ktep
Risques naturels	Communes couvertes par un PPri approuvé/Communes ayant un PPri prescrit	0	69	nd	nd	%
	Nombre de communes ayant un PPri approuvé	0	363	nd	5 726	
Risques technologiques	Nombre d'ICPE soumises à autorisation	2 839	1 984	64 027	50 445	Nbre
	Dont sites Seveso seuil bas et haut	60	69	nd	1 136	Nbre
	Nombre de PPRT prescrits	so	25	so	270	Nbre
Patrimoine historique, culturel et paysager	Superficie des sites inscrits et classés	26 760	34 910	nd	2 534 179	Ha
	Monuments historiques	2 500	2 731	nd	42 967	Nbre
	ZPPAUP	15	21	nd	650	Nbre

Sources : Ademe, SAA-Agrete, Citepa, Datar, SOeS-CGDD, Eau France, FNTP, FFB, Insee, Lig'air, Ministères chargés de l'Industrie, de l'Ecologie, de l'Equipement, de l'Agriculture, de la Culture, SDAP, DREAL Centre.

* si différente de l'année affichée en tête de colonne

(1) uniquement les RN et APB, sans les forêts de protection

(2) 6,6% en très bon état, 29% en bon état et 64% en état moyen, médiocre ou mauvais en ne considérant que le chevelu des masses d'eau, sachant que 18% des masses d'eau sont à cheval sur les limites administratives régionales et que certaines ne sont pas prises en compte en région pour qualifier l'état écologique.

